



Projet Educatif de l'association Girond'o Animation Jeunesse Réalisé le 15 mars 2016.



Ce projet éducatif n'a pas de durée d'application et pourra être revu par le conseil d'administration de l'association à tout moment.

L'association Girond'o Animation Jeunesse a pour but la prise en charge des enfants sur les mercredis et les vacances scolaires dans le cadre d'un ALSH. Ce document mentionne les intentions éducatives du conseil d'administration de l'association.

Diagnostic initial :

Le centre de loisirs est situé sur la commune de Terranjou (anciennement Martigné-Briand, Chavagnes-Les-Eaux et Notre Dame D'Allençon). Cette structure accueille les enfants âgés de 2 ans et demi à partir du moment où ils sont scolarisés jusqu'à 13 ans révolu.

Les objectifs éducatifs :

Participer au développement de l'enfant

- Développer les capacités sensorielles et manuelles,
- Eveiller l'enfant à la nature
- Découverte de nouvelles activités
- Permettre à l'enfant de construire sa propre identité et de devenir membre autonome d'un groupe et plus tard de la société

Guider l'enfant dans la vie collective :

- Impliquer l'enfant dans son entourage social.
- Guider l'enfant dans la vie collective
- Valoriser l'enfant dans le groupe et au sein de sa famille.
- Respecter les rythmes de l'enfant,
- Mener l'enfant vers l'autonomie
- Observer les règles de sécurité et d'hygiène

Impliquer l'enfant dans son entourage social :

- Valoriser l'enfant au sein d'un groupe et de sa famille.
- Participer à des rencontres inter-ALSH
- Sensibiliser les parents pendant les temps d'animation afin qu'ils participent aux temps forts du centre de loisirs ou lors des sorties (ex : aide aux déplacements lors des sorties extérieurs, invitation lors de temps forts, proposition d'ateliers familles etc...)



Locaux utilisés

Cet accueil propose une ouverture multi-site sur le bâtiment de l'accueil périscolaire de la commune déléguée de Martigné-Briand pour les enfants de moins de 6 ans et sur le bâtiment de l'accueil périscolaire de la commune déléguée de Chavagnes les Eaux pour les enfants de plus de 6 ans.

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement sera proposé par le trésorier de l'association et validé lors de l'assemblée générale de l'association (qui a lieu chaque année) par les membres de celle-ci.

L'équipe d'animation

L'équipe d'animation sera embauchée par l'association en fonction des besoins de l'équipe et du nombre d'enfants inscrits. Le recrutement est laissé au libre choix des bénévoles, hormis pour le poste du directeur du centre de loisirs. Pour le poste du directeur, la mairie aura un avis consultatif à donner.

Les modalités tarifaires

L'utilisation du centre de loisirs par les familles est soumise au règlement d'une adhésion annuelle valable en année civile. Les modalités de tarifications sont fixées en fonction du quotient familiale des familles mais également de leur lieu de résidence.

Les conventions de partenariat

Une convention d'objectif et de moyen est mis en place avec la municipalité de Terranjou dans le cadre de la gestion du centre de loisirs.

Les outils d'information et de relations avec les familles

Le planning d'activité du centre de loisirs et toutes les informations annexes seront envoyé par mail aux familles adhérente de l'association mais également disponible sur les différents sites d'accueil des enfants.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur du centre de loisirs sera revu chaque année scolaire de manière à répondre au mieux aux besoins des familles.

Les temps de concertation pour les préparations des équipes

Les temps de concertation et de préparation des mercredis et vacances scolaires est prévu le jeudi.



Les conditions de mise en œuvre des activités physiques et sportives

Des activités physiques et sportives seront mises en place. En fonction des besoins des animateurs sur leurs activités, une salle de sport pourra être demandée à la municipalité.

Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap

Le centre de loisirs est en capacité d'accueillir des enfants en situation de handicap. Suivant l'handicap en question, un animateur pourra être présent spécialement pour l'enfant.

Les modalités d'organisation d'activités accessoires à un accueil sans hébergement

Le centre de loisirs organise chaque année des séjours accessoires. Ceux-ci sont soumis à l'accord préalable des autorités compétentes

Les modalités d'évaluation et de suivi du projet

Le projet éducatif est évalué par l'intermédiaire du projet pédagogique mis en place par le directeur du centre de loisirs et son équipe.